



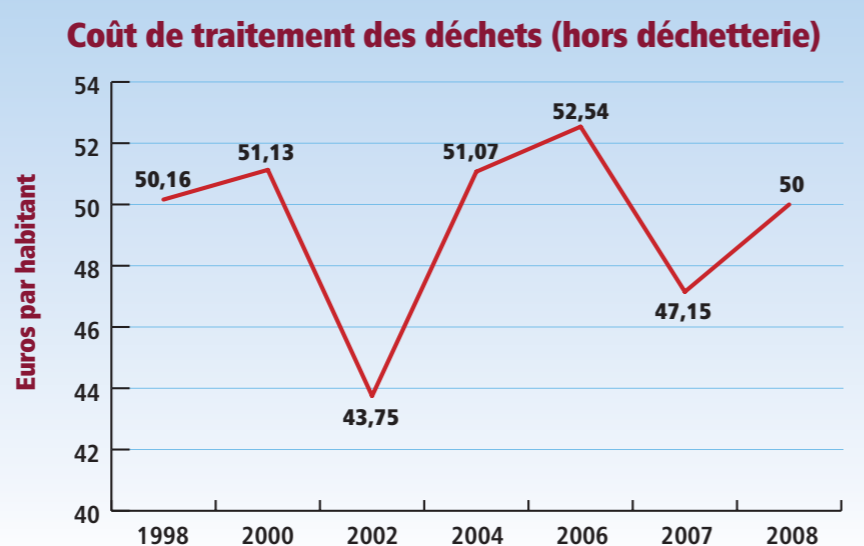
Tout savoir sur... la TEOM

1. Le budget prévisionnel du SMIRTOM du Vexin qui intègre les coûts de la collecte et de traitement (ordures ménagères, collecte sélective, encombrants), les frais de gestion du syndicat ainsi que les recettes provenant de la valorisation des produits et les soutiens financiers d'Eco Emballages, a été établi sur la base de 50 euros par habitant pour 2008.

2. Chaque commune ayant accès à une déchetterie et bénéficiant d'un même service, lors de l'assemblée générale du 4 mars 2008 le SMIRTOM du Vexin a convenu de mutualiser le coût de l'ensemble des déchetteries. Ce prix a été établi à 17 euros par habitant.

La prise en compte de ces coûts unitaires ainsi que les valeurs locales fournies par les services fiscaux permettent de déterminer les taux de TEOM.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est le moyen de financer le service public du traitement des déchets.



Informations sur les déchetteries

Horaires, conditions d'accès, consignes de tri...

N'oubliez pas que toutes ces informations sont disponibles sur notre site internet :

www.smirtomduvexin.net

Informations de saison

→ Avec le mois d'avril ont repris les contrôles qualités dans certaines communes du SMIRTOM du Vexin, parallèlement à l'action des ripeurs. Nous passons dans les communes pour signaler les erreurs de tri aux habitants : ce n'est bien sûr pas pour pénaliser, mais pour expliquer et redonner toutes les informations sur l'intérêt du tri.

Rappelez-vous qu'une tonne d'ordures ménagères qui passe sur la chaîne de tri coûte 3 fois plus cher que si elle est collectée et incinérée directement.

La feuille du tri

SMIRTOM du Vexin,
8, chemin de Vernon
95450 VIGNY
Tél. : 01 34 66 18 40
Fax : 01 34 66 13 79
E-mail : smirtom@smirtomduvexin.net
Site : www.smirtomduvexin.net

Partenaire : ECO EMBALLAGES

La feuille du tri

JOURNAL D'INFORMATION SUR LA COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS MENAGERS EDITE PAR LE SMIRTOM DU VEXIN

Été 2008

www.smirtomduvexin.net



Le fonctionnement du SMIRTOM du Vexin

Ce nouveau numéro de la Feuille du Tri vous apporte des informations sur le coût de la gestion des déchets ménagers, l'importance des déchetteries et le financement de ce service public.



Editorial



Georges Mast

La collecte des D3E, un vrai succès !

L'assemblée générale du 15 mai 2008 m'a confié la Présidence du SMIRTOM du Vexin. Au service du syndicat depuis 1997, je poursuivrai la mission dans l'esprit de son fondateur Yves de Kerveguen, à savoir maintenir un service de qualité au meilleur coût.

L'année 2007 a été marquée par la mise en œuvre sur les déchetteries de la collecte des Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques (D3E). En quelques mois le succès de cette collecte a dépassé toutes les prévisions. Je tiens à vous en remercier.

Les déchetteries doivent désormais s'intégrer dans notre mode de vie. Les apports qui sont classés par nature sur la plate-forme, sont ensuite dépollués et valorisés. C'est donc un maillon essentiel d'une politique de protection de la nature et d'économie des ressources des matières premières. Les déchetteries deviennent un lieu de rencontre et de convivialité entre les habitués.

Le coût de gestion des déchetteries est par ailleurs inférieur au coût de collecte et de traitement des déchets encombrants, qui, du fait de leur mélange et de leur hétérogénéité ne peuvent être valorisés.

Georges Mast
Président du SMIRTOM du Vexin

Le 30 avril dernier M. Lavigogne a quitté le SMIRTOM du Vexin pour assurer d'autres responsabilités dans une autre collectivité. Ludovic Cuillerier a rejoint l'équipe aux côtés de Nicole Savary-Fouque (secrétariat), d'Aurélia Zver, Elodie Lucot et Anaïs Robinet (ambassadrices et animatrices de la collecte sélective) et de Sylvie Bringer (comptabilité).

Sommaire



→ p.2 Coûts de collecte et de traitement



→ p.3 Déchetteries



→ p.4 TEOM

Traitement de nos déchets

Collecte, tri, incinération... Combien ça coûte ?

Incinération des ordures ménagères et valorisation thermique

L'usine d'incinération de Saint Ouen l'Aumône a été mise aux normes européennes de traitement des fumées. Ces nouveaux équipements sont opérationnels depuis le 1^{er} janvier 2006.

- Coût de la collecte : 53,83€/tonne HT
- Coût de l'incinération : 74,96€/tonne HT
- Soutien Eco Emballages : 4,43€/tonne HT

Soit un coût de 124,36€/tonne HT

Collecte et tri sélectif des bouteilles et flacons en plastique

- Collecte sélective (bac jaune) : 272,37€/tonne HT
- Soutien Eco Emballages : 826,25€/tonne HT
- Tri des bouteilles et flacons : 279,41€/tonne HT
- Prix de vente aux industriels : 204€/tonne HT

Soit une recette de 478,47€/tonne HT

Collecte sélective des bouteilles et pots en verre

- Collecte sélective (bac vert) : 53,83€/tonne HT
- Prix de vente aux industriels : 19,12€/tonne HT
- Stockage et chargement : 8,31€/tonne HT
- Soutien Eco Emballages : 6,16€/tonne HT

Soit un coût de 36,86€/tonne HT

Collecte sélective des cartonnettes (hors cartons des commerçants)

- Collecte sélective (bac jaune) : 272,37€/tonne HT
- Soutien Eco Emballages : 268,72€/tonne HT
- Tri des cartonnettes : 279,41€/tonne HT
- Prix de vente aux industriels : 58,74€/tonne HT

Soit un coût de 224,32€/tonne HT

Apport des grands cartons en déchetterie (grands cartons et cartons des commerçants)

- Gestion des déchetteries, vente aux industriels : 69,81€/tonne HT
- Pas de soutien Eco Emballages : 0€/tonne HT

Soit un coût de 69,81€/tonne HT

La collecte sélective des cartons coûte près de 500€ la tonne !

(valeurs au 1^{er} janvier 2008)

Collecte sélective des cartons des commerçants

- Collecte sélective (hors bac jaune) : 272,37€/tonne HT
- Tri des cartons : 279,41€/tonne HT
- Pas de soutien Eco Emballages : 0€/tonne HT
- Prix de vente aux industriels : 58,74€/tonne HT

Soit un coût de 493,04€/tonne HT

Traitement des refus du centre de tri

- Coût de la collecte des produits refusés : 272,37€/tonne HT
- Coût du tri (incluant le traitement des refus) : 279,41€/tonne HT

Soit un coût de 531,78€/tonne HT

Collecte en porte à porte et tri des encombrants

- Coût de la collecte : 91,10€/tonne HT
- Coût du tri et mise en décharge du non-valorisable : 77,89€/tonne HT

Soit un coût de 168,99€/tonne HT

Apport des encombrants en déchetterie

- Gestion des déchetteries : 98,51€/tonne HT
- Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : 8,21€/tonne HT

Soit un coût de 107,08€/tonne HT



Pour une protection durable de l'environnement Les déchetteries : destinations citoyennes

La collecte et le traitement des ordures ménagères ne concernent que les déchets produits par les ménages dont une liste exhaustive est donnée par la réglementation.

En sont exclus notamment :

- les déblais et les gravats,
- les déchets verts,
- les produits toxiques, comme la peinture etc.

Ces produits, déposés dans les bennes correspondantes en déchetterie, sont ensuite envoyés dans des filières spécifiques, où ils sont, le cas échéant, **dépollués et valorisés** (valorisation énergétique ou matière).

Les déchets qui ne peuvent être ramassés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères doivent **impérativement** être déposés en **déchetterie** :

- les gravats
- les déchets verts
- le bois
- la ferraille
- les cartons
- les produits toxiques
- les déchets d'équipement électrique et électronique, souvent appelés D3E

► Prférez la déchetterie dès maintenant :

Depuis juillet 2005, il est obligatoire en France de valoriser les D3E. La filière de récupération a été mise en place sur toutes les déchetteries du SMIRTOM du Vexin, **les D3E ne seront donc plus collectés avec les encombrants à partir du 1^{er} janvier 2009.**



► Les grands cartons :

Vous avez entendu dire que les grands cartons doivent aussi être déposés en déchetterie ? C'est vrai, car s'ils sont collectés avec les déchets recyclables, ils risquent de poser des problèmes lors de la **collecte** (bennes non adaptées) ou du **tri** (blocage de la chaîne).